

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

COMMUNIQUE EN DATE DU 29 JUILLET 2020

**RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE BIDCO BRETEUIL**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS ET LES
BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RACHETABLES DE LA SOCIETE**

Mediawan

INITIEE PAR

BIDCO BRETEUIL

**AGISSANT DE CONCERT AVEC GROUPE TROISIEME ŒIL, NJJ PRESSE, LES NOUVELLES
EDITIONS INDEPENDANTES, MACSF EPARGNE RETRAITE ET SHOW TOPCO S.C.A**

PRESENTEE PAR

 **SOCIETE
GENERALE**

PRIX DE L'OFFRE :

12 euros par action Mediawan

0,65 euro par bon de souscription d'action rachetable Mediawan

DUREE DE L'OFFRE :

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général

AVIS IMPORTANT

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 232-4 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF (« **RGAMF** »), dans le cas où, à l'issue de la présente offre publique d'achat, le nombre d'actions Mediawan non présentées par les actionnaires minoritaires ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de Mediawan (à l'exception des actions auto-détenues par Mediawan et des actions gratuites qui feraient l'objet d'un mécanisme de liquidité), BidCo Breteuil a l'intention, sous réserve de la revue de l'impact d'un retrait obligatoire sur les contrats auxquels la Société est partie, de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de dix (10) jours de négociation à compter de la publication de l'avis de résultat de la présente offre publique d'achat, ou, le cas échéant, en cas de réouverture de ladite offre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'offre réouverte, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Mediawan non présentées à la présente offre publique d'achat (autres que les actions auto-détenues par Mediawan et les actions gratuites qui feraient l'objet d'un mécanisme de liquidité), moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de la présente offre publique d'achat.

BidCo Breteuil a également l'intention, sous la même réserve, dans le cas où, à l'issue de la présente offre publique d'achat, les actions susceptibles d'être créées par souscription des bons de souscription d'actions rachetables Mediawan non présentés à la présente offre publique d'achat, une fois

additionnées avec les actions Mediawan existantes non présentées à la présente offre publique d'achat, ne représentent pas plus de 10% de la somme des titres de capital Mediawan existants et susceptibles d'être créés (à l'exception des actions auto-détenues par Mediawan et des actions gratuites qui feraient l'objet d'un mécanisme de liquidité), de demander à l'AMF, dans un délai de dix (10) jours de négociation à compter de la publication de l'avis de résultat de la présente offre publique d'achat, ou, le cas échéant, en cas de réouverture de ladite offre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'offre réouverte, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les bons de souscription d'actions rachetables Mediawan non présentés à la présente offre publique d'achat, moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de la présente offre publique d'achat.

Le présent communiqué est établi et diffusé par BidCo Breteuil conformément aux dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 du RGAMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du RGAMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 28 juillet 2020, apposé le visa n°20-372 en date du 28 juillet 2020 sur la note d'information établie par BidCo Breteuil relative à l'offre publique d'achat visant les actions et les bons de souscription d'actions rachetables de la société Mediawan (l'« **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du RGAMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de BidCo Breteuil, ont été déposées auprès de l'AMF le 28 juillet 2020 et mises à disposition du public ce jour.

Ces informations ainsi que la note d'information visée par l'AMF sont disponibles sur le site Internet de Mediawan (www.mediawan.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

BidCo Breteuil
46 avenue de Breteuil
75007 Paris

Société Générale
GLBA/IBD/ECM/SEG
75886 Paris Cedex 18

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

CONTACTS

Victoire GRUX - +33 6 04 52 16 55 - vgrux@mediawan.eu

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

BidCo Breteuil décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.